



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PEFECTORALES ACTIVEES

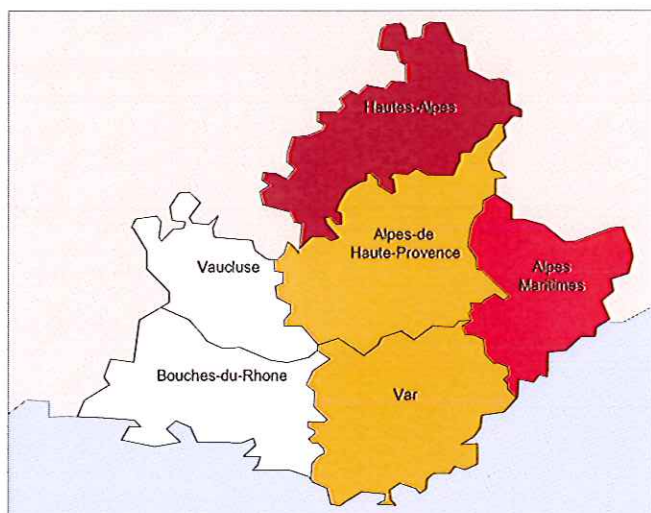
Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Une masse d'air en provenance du Sahara apporte des particules désertiques en grande quantité. Elles s'ajoutent à celles émises localement par diverses activités : industrie, trafic routier, chauffage.
Le niveau d'alerte est déclenché pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes pour le 25 février.
Il sera déclenché dans les Alpes de Haute-Provence pour le 26 février car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

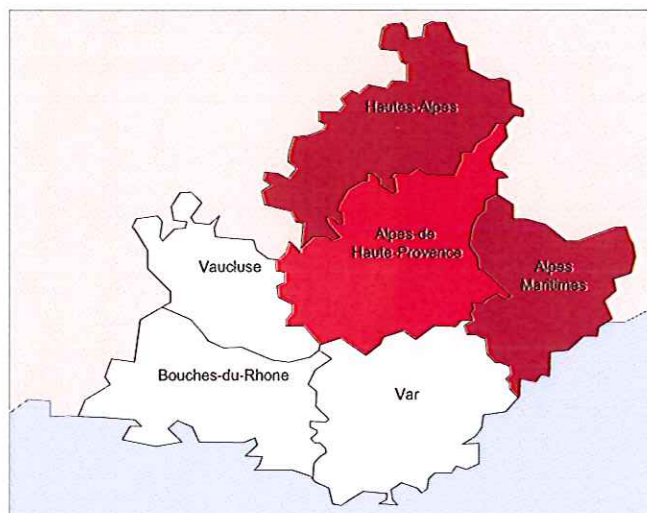
L'épisode est de type : Multi-sources.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 25/02/2021



Le : 26/02/2021



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 25/02/2021				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50			
	30*			
	30*			
	50			

Départements
<u>Alpes-de-Haute-Provence (04)</u>
<u>Hautes-Alpes (05)</u>
<u>Alpes-maritimes (06)</u>
<u>Bouches-du-Rhône (13)</u>
<u>Var (83)</u>
<u>Vaucluse (84)</u>

Le : 26/02/2021				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50*			
	50*			
	30*			

O₃ = ozone | PM₁₀ = particules taille < 10 µm | NO₂ = dioxyde d'azote | SO₂ = dioxyde de soufre - Seuil en µg/m³

* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES

NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**

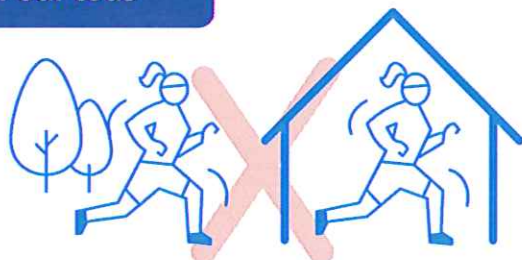


Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).

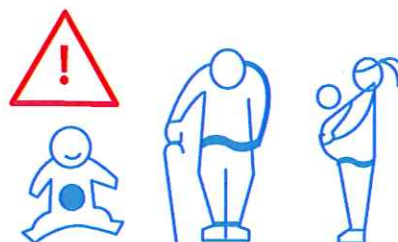


Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.
Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous



Les activités physiques et sportives intenses doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation
des appareils de combustion
de biomasse non performants



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !